

4.4. PROJET DE VIE (PV)

Mener une « double carrière » ou viser la « double excellence » procure un double bénéfice :

- ▶ A long terme: insertion professionnelle plus facile («reconversion réussie»).
- ▶ A court terme: meilleur équilibre d'où meilleures performances sportives.

Depuis 2009, le service « Projet de Vie » des élites sportives, cellule intégrante du service général de la politique sportive de l'AG Sports, prône une approche holistique de l'athlète et met en œuvre les lignes directrices de l'Union européenne en matière de double carrière.

Il a pour **mission** d'aider les sportifs reconnus et sous contrat à ne plus devoir choisir entre leur projet sportif et leur projet d'études/de formation/d'emploi, et ainsi leur permettre d'exceller dans ces deux domaines.

Les **domaines d'action** du service « Projet de Vie » concernent l'accompagnement individuel et les aménagements « sectoriels ».





Joachim GERARD

4.4.1. Accompagnement de sportifs

Les actions du service « Projet de Vie » visent à offrir un **accompagnement individualisé** aux sportifs :

- ▶ Un suivi de proximité en direct pour les sportifs sous contrat.
- ▶ Un accompagnement via les référents Projet de Vie des fédérations sportives pour les sportifs reconnus.

4.4.2. Aménagements « sectoriels »

Le service « Projet de vie » développe des **actions structurelles** et conclut des **partenariats** avec les acteurs clés de chaque secteur (enseignement obligatoire, enseignement supérieur, formation professionnelle, emploi) en vue d'offrir à tous les sportifs reconnus un cadre optimal d'aménagements.

AVANTAGES pouvant être accordés aux SPORTIFS RECONNUS	SHN	ESI	PE	ESA
Aménagements (scolaires, académiques, de formation)	OUI	OUI	OUI	OUI

L'enseignement obligatoire

Des aménagements scolaires sont octroyés aux sportifs qui se voient attribuer un statut :

- ▶ 30 demi-jours d'absences justifiées pour des raisons sportives.
- ▶ allègements d'horaire qui varient selon le type d'enseignement (général, professionnel,...).

Fondamental	Demi-jours d'absences	Aménagements horaires
De la 1 ^{re} à la 6 ^e primaire	30 (et plus si dérogation pour stages ou compétitions)	-

Remarque :

Les dispositions proposées dans l'enseignement fondamental sont exceptionnelles et réservées exclusivement aux sports à maturité précoce.

Secondaire (général et technique de transition)	Demi-jours d'absences	Aménagements horaires
1 ^{er} degré	30	Activités complémentaires (4 périodes maximum) et l'éducation physique (3 périodes max) moyennant une dérogation ministérielle.
2 ^e degré et 3 ^e degré	30	Deux options de bases simples ou une option de base groupée (8 périodes max) et le cours d'éducation physique (3 périodes max).

Secondaire (professionnel et technique de qualification)	Demi-jours d'absences	Aménagements horaires
1 ^{er} degré	30	Cours d'Education physique moyennant une dérogation ministérielle
2 ^e degré	30	Cours d'Education physique
3 ^e degré	30	Cours d'Education physique

Remarque :

Les aménagements scolaires, remplacements d'options et du cours d'E.P. doivent être envisagés en fonction des besoins du sportif. Il n'est pas souhaitable de recourir systématiquement au maximum de ce qu'il est possible d'obtenir d'un point de vue réglementaire : il s'agit de privilégier l'excellence sportive et scolaire.

Les sportifs ayant un statut doivent solliciter leurs aménagements scolaires auprès de la direction de l'établissement via le **Carnet d'Entrainement et de Liaison (CEL)**

Les étudiants qui ne trouvent pas leur place dans un parcours scolaire «classique» ou qui ont dû interrompre celui-ci, peuvent, via la filière alternative des Jurys (anciennement « jury central »), obtenir les diplômes nécessaires à la poursuite de leur scolarité ou la recherche d'un emploi.

Les **Jurys de la Fédération Wallonie-Bruxelles** organisent des épreuves pour différents diplômes.

i Plus d'infos ?

<http://www.enseignement.be/index.php?page=26897>



Anne-Sophie JURA



Fanny LECLUYSE

L'e-learning permet au sportif régulièrement à l'étranger de pouvoir suivre sa scolarité à distance grâce à un accompagnement (tutorat) individualisé et une inscription possible tout au long de l'année. Cette formule est valable aussi bien pour l'enseignement primaire que secondaire et permet une préparation efficace aux Jurys via son soutien scolaire de qualité.

➤ Plus d'infos concernant le programme de l'enseignement à distance – « e-learning » ?

www.elearning.cfwb.be

L'enseignement supérieur et la formation professionnelle

Des aménagements et l'étalement des études peuvent être sollicités par les sportifs bénéficiant d'un statut qui s'engagent dans des études supérieures, universitaires ou dans une formation professionnelle (IFAPME-SFPME).

Enseignement supérieur et universitaire	Étalements	Aménagements
Supérieur	OUI*	Sur base d'un dossier, en collaboration avec l'institution et le référent sportif de celle-ci
Universitaire	OUI*	Sur base d'un dossier, en collaboration avec l'institution et le référent sportif de celle-ci

*Remarque :

Il n'y a **aucune limite dans le temps** en ce qui concerne l'étalement d'études. L'étudiant doit toutefois conserver un **minimum de 15 crédits** par année académique.

Formation chef d'entreprise	Étalements	Aménagements
IFAPME (Région wallonne)	OUI*	Sur base d'un dossier, en collaboration avec l'institution et l'Adeps
SFPME (Région bruxelloise)	OUI*	Sur base d'un dossier, en collaboration avec l'institution et l'Adeps

Le double parcours dans l'Enseignement Supérieur, c'est possible ! L'ASEUS propose un service transversal d'accompagnement du Sportif de Haut Niveau dans l'Enseignement Supérieur (Hautes-Ecoles et Universités). Un réseau dédié à faciliter l'accompagnement du sportif au sein de son institution et à la mise en œuvre d'aides (étalement, services/aides complémentaires).

➤ Plus d'infos ?

<http://www.aseus.be/sport-de-haut-niveau>
04/336.45.65 - coordination@aseus.be

L'Enseignement de Promotion Sociale (EPS)

Démocratique, certifiant, flexible et proche de chez vous (163 écoles), l'Enseignement de Promotion Sociale permet d'obtenir des certificats et des diplômes reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'EPS, c'est l'enseignement supérieur : brevet d'enseignement supérieur (BES), bachelier, master, spécialisation, certificat d'aptitudes pédagogiques (CAP),... L'EPS, ce sont aussi différents domaines de formations : formation de base – alphabétisation, sciences économiques, langues, informatique, agronomie, industrie, services sociaux, familiaux et paramédicaux, etc.

i Plus d'infos ?

www.enseignement.be/promotion-sociale
eps@cfwb.be - 02/690 87 24

Le secteur de l'emploi

Le Service « Projet de Vie » travaille en collaboration avec **Adecco** via son « Athlète Career Program » (ACP) qui aide les Sportifs de Haut Niveau reconnus dans leurs recherches d'emploi.

i Plus d'infos ?

iris.ulenaers@adecco.be - 0476/88 23 76

Le secteur du chômage

Le Service « Projet de Vie » collabore avec le **FOREM** via son référent sportif. Les aménagements obtenus permettent aux sportifs de décaler leur rendez-vous au FOREM pour une compétition mais pas d'en être dispensé ; ceux-ci restent obligatoires ! L'obligation de s'inscrire au chômage reste elle-aussi d'application.

L'octroi du statut sportif constitue, pour le FOREM, une preuve de recherche d'emploi (décrocher un contrat sportif).

Sport Elite Défense

La Défense soutient le sport de haut niveau belge en offrant aux athlètes la possibilité de devenir Sportif d'Elite à la Défense (SED).

i Plus d'infos ?

<https://www.mil.be/fr/page/epreuves-de-selection>
et document en annexe « sportif d'élite à la défense ».

Les fédérations sportives

Le Service « Projet de Vie » travaille en étroite collaboration avec le référent Projet de Vie de chaque fédération dont les



© Belga



© Belga

missions sont les suivantes : sensibilisation, information (aménagement, ...), conseil (compatibilité sport et études, adéquation entre les aménagements nécessaires et la charge sportive réelle), accompagnement individualisé, etc.

Contactez le référent «Projet de Vie» de votre fédération (voir tableau en annexe).

Vous êtes une institution, une association ou une entreprise et vous souhaitez devenir partenaire du «Projet de Vie»? Merci de prendre contact avec nos services.

4.4.3. Mais aussi...

Le service «Projet de Vie» vise également à répondre aux besoins de développement de compétences des sportifs reconnus. A cet effet, il organise des formations «sur mesure» dans des domaines variés tels que : les langues, l'informatique, les formations de cadres, les permis de conduire, le «Média Training», les réseaux sociaux, etc.

4.4.4. Dispenses de service/congés pour activités sportives

Divers textes réglementaires (au niveau fédéral, de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Région Wallonne, de l'enseignement ou encore de certaines provinces) prévoient l'octroi de dispenses de service ou de congés pour activités sportives aux agents et aux membres du personnel bénéficiant d'un statut sportif, ou faisant partie de la cellule d'encadrement d'un sportif reconnu (arbitre international, entraîneur, dirigeant), en vue de sa participation et ou de sa préparation à une manifestation sportive.

❗ Pour toute information ou demande d'avis de l'AG Sport pour une dispense de service/un congé pour activités sportives, contactez Marine SEIJKENS – marine.seijkens@cfwb.be ou Olivier FORTAMPS – olivier.fortamps@cfwb.be.

4.4.5. Contact

projetdevie.adeps@cfwb.be